

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONÉE DU 7 JANVIER 2022 A 15 H

Une conférence téléphonique s'est tenue entre les organisations syndicales (CGT, Solidaires, FO, CFDT, CGC, CFTC) et les équipes de direction pour faire le point sur la situation à la DRFIP Paris.

Situation sanitaire :

La direction a recensé 150 agent.es positifs à la COVID 19, dont 90 déclarés entre le 3 et le 7 janvier. 105 collègues sont cas contacts ; les autres cas (fermeture de classe par exemple) s'élèvent à 23. 10 agent.es sont ASA « personnes fragiles ».

Concernant les cas contact, le nombre de jours d'isolement est différent selon que le collègue est vacciné ou non. La CGT a indiqué que cela ne respecte pas le secret médical car les services RH ainsi que les chefs de services peuvent savoir si un agent est vacciné.

La direction a répondu que seul le médecin de prévention est habilité à demander le schéma vaccinal aux collègues.

Certes, mais il n'en demeure pas moins que selon le nombre de jours d'isolement, on peut déduire si une personne est vaccinée ou non, donc il s'agit bien de la levée du secret médical.

Télétravail :

Le directeur général, suite aux injonctions du gouvernement, a décrété que le télétravail est obligatoire 3 jours, voire 4, par semaine quand les agent.es sont équipés et que leurs missions sont éligibles au télétravail.

La DG regarde service par service si cette consigne est bien appliquée (sic !). Quand elle considère qu'il n'y a pas assez de télétravail dans un service, elle contacte la direction locale. Celle-ci se rapproche alors du service pour connaître les raisons de cette situation.

La CGT a rappelé que le télétravail ne doit être accordé que sur la base du volontariat des collègues et qu'aucune pression ne doit être exercée soit pour imposer soit pour limiter le télétravail.

De même, nous avons demandé que les parents de collégiens soient en ASA lorsqu'ils doivent garder leurs enfants.

La direction compte, comme toujours, sur la bienveillance des chefs de service pour déterminer les situations le nécessitant mais ne veut pas donner de consigne dans ce sens. Elle fait appel au « civisme et à la responsabilité » de chacun.

De plus, nous avons demandé de la souplesse afin qu'il soit tenu compte des conditions de vie des agent.es qui ne sont pas toujours compatibles avec le télétravail à leur domicile (logements trop petits, plusieurs membres d'une famille en télétravail, ...).

Quelles sont les consignes pour les agent.es nomades (huissiers, vérificateurs) qui font des interventions sur place.

La direction a répondu que nous ne sommes pas en PCA (plan de continuité d'activité), que toutes les missions doivent être effectuées. Il convient toutefois de limiter au maximum les interventions sur place et les faire en distanciel si le contribuable en est d'accord.

La CGT a demandé que le plafond de 220 € annuel au titre des remboursements de frais engendrés par le télétravail soit levé. Ce remboursement (2,50 € par jour) est très largement insuffisant. Le télétravail obligatoire ne doit pas pénaliser davantage les agent.es dans une situation où notre pouvoir d'achat est en baisse continue depuis de trop nombreuses années.

Le directeur a répondu que cette question ne relève pas de sa compétence.

La CGT Finances Publiques portera cette revendication auprès du directeur général lors de la prochaine audioconférence nationale.

Questions RH :

- Nous avons demandé que des autorisations d'absence soient accordées aux parents dont les enfants doivent être testés et que celles-ci couvrent toute la période nécessaire car il est de plus en plus difficile de trouver des pharmacies ou autres lieux pour obtenir un test rapidement.
La direction a indiqué qu'une note en ce sens a été envoyée aux chefs de services. Nous n'avons pas été destinataires de cette note, elle doit nous être adressée.
- S'agissant de la campagne des entretiens professionnels qui va bientôt débiter, la direction a rappelé que ces entretiens peuvent être tenus en distanciel.

Gestion sanitaire :

La CGT a réitéré sa demande de fourniture de masques chirurgicaux avec des élastiques et non des liens comme c'est le cas actuellement.

La direction a rappelé que c'est le préfet qui fournit les masques. Ce sont des masques avec élastiques qui seront livrés en février.

Enfin, cela fait des mois que nous les réclamons !

N'hésitez pas à faire remonter vos observations et questions, nous les porterons auprès de la direction.

De même, en cas de problème (télétravail, autorisations d'absence, ou autre), la CGT est à vos côtés pour vous défendre !